LES ÉTUDIANTS MAINTIENNENT LA PRESSION

Vers un sit-in devant la présidence

Beaucoup d'étudiants ont appelé hier à tenir un sit-in devant la présidence de la République si la tutelle s'obstinait à bafouer leurs «droits».

Irane Belkhedim - Alger (Le Soir) - «Nous n'avons plus d'espoir. Nous sommes ici depuis deux semaines. On nous reçoit tous les jours et ça ne donne rien. Les responsables du ministère de l'Enseignement supérieur refusent même de nous établir un P-V de réunion», confie, tristement, Zaki, étudiant à l'Ecole supérieure de commerce d'Alger (Tafourah).

Comme la plupart de ses camarades, il ne comprend pas la réaction de la tutelle. «Nous avons rencontré jeudi dernier les gars du ministère, ça a duré quatre heures et ça s'est terminé en queue de poisson», soutient Mohamed.

Les protestataires ne croient plus au dialogue. Les étudiants ont désigné des délégués pour être les représentants de ce mouvement qui n'est pas encadré. «Aucune représentation estudiantine n'est derrière nous. Ni l'Union générale des étudiants libres ni l'Union nationale des étudiants algériens. Ces organisations ne nous représentent pas», s'écrie Hicham.

Sept véhicules de police cernent les lieux. Des pancartes ainsi que des caricatures sont accrochées au portail du bâtiment. «Mercredi dernier, de nombreux étudiants ont passé la nuit, ici, sous le froid et la pluie. Nous ne partirons pas avant le règlement de nos préoccupations», disent-ils.

Des voix s'élèvent et proposent de tenir un rassemblement devant la présidence de la République si au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique on s'obstinait à piétiner leurs «droits». «Visiblement, c'est l'unique solution. Le président de la République doit intervenir», explique Zaki.

La protestation des étudiants, venus de différentes villes du pays (Alger, Boumerdès, Blida et Chlef) devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, entame sa troisième semaine. Une seule revendication est brandie : abrogation du décret présidentiel 10-315 du 13 décembre 2010 qui dévalorise les étudiants du système classique (licence, magistère, DEUA et doctorat).

Le problème ne se limite pas aux diplômés d'ingénieur d'Etat. En effet, l'application du système LMD met les étudiants de l'ancien système, en particulier ceux des écoles nationales supérieures, au même niveau que les autres universitaires qui ont suivi un cursus plus court et qui ont été sélectionnés selon des critères moins sévères.

Photo :Djallel B.

Les étudiants entament leur troisième semaine de contestation.

«J'ai eu 14 de moyenne. On m'a proposé de choisir entre le LMD et le système classique. J'ai opté pour le système classique. De quel droit m'imposer le LMD ?», s'exclame Ilhem, étudiante en quatrième année, à l'Ecole supérieure de commerce. «Nous n'avons pas les mêmes moyennes, les mêmes charges horaires et les mêmes années d'études. Nous n'avons rien contre le LMD, mais il n'est pas possible d'être dans la même catégorie !», proteste Nora.

Selon le décret 10-135, les étudiants du master ou du magistère sont dans la même catégorie. Ainsi, les magistères de l'Ecole supérieure de commerce (bac+5) ont été déclassés de la 16e à la 14e catégorie (bac+ 3). «Après le magistère, on pouvait accéder à l'enseignement supérieur comme maître-assistant B. Ce décret nous oblige de s'inscrire en doctorat. Pourquoi ?», se demande Mohamed. La Conférence nationale des chefs d'établissements universitaires s'est tenue jeudi. Elle a été élargie aux vice-recteurs et aux sous-directeurs chargés des enseignements. Plusieurs décisions ont été annoncées, dont le maintien du diplôme d'ingénieur d'Etat et la formation en magistère pour les étudiants de l'ancien système. Les conférenciers ont également recommandé l'abrogation des modifications apportées par le décret 10-135.

Cependant, ces décisions ne calment pas la colère. «Y en a marre des promesses, nous voulons du concret», peste Mohamed, étudiant en troisième année, à la Faculté hydrocarbures et chimie de l'Université de Boumerdès. Découragé et épuisé, le jeune universitaire affirme que les six départements de sa faculté (gisements miniers et pétroliers, économie et commercialisation des hydrocarbures, transport et équipement des hydrocarbures, automatisation des procédés et électrification, génie parasismique, géophysique et phénomènes aléatoires, génie des procédés chimiques et pharmaceutiques) sont à l'arrêt. «Nous sommes en grève. Pas d'examens si le problème n'est pas résolu.»

I. B.

LE SNTE ÉCRIT À BOUTEFLIKA

«Nationalisez les œuvres sociales»

Le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) a adressé un mémorandum au président de la République.

Son secrétaire général y écrit que les travailleurs du secteur sont très inquiets de la situation qui prévaut dans le pays et du traitement qui est réservé aux revendications des travailleurs.

Le SNTE demande au président de la République de prendre des mesures qui s'imposent pour réformer le champ politique et instaurer une démocratie réelle. Sur un plan purement social, le syndicat de Boudjenah demande l'ouverture de tous les dossiers en suspens (santé du travail, logement, retraite...) et qui constituent l'essentiel des revendications des travailleurs du secteur. Il note avec amertume que le dialogue prôné par la tutelle ne soit que des promesses puisque, dit-il, le département de Benbouzid continue d'ignorer les syndicats autonomes.

Le SNTE demande également au président de prendre, à l'occasion du 24 Février, une décision pour la «nationalisation» des œuvres sociales de l'éducation, aujourd'hui gérés exclusivement par la Centrale syndicale.

ORAN

Les étudiants en grève reçoivent l'appui de leurs enseignants

Alors que la grève se poursuit dans les universités d'Oran avec, comme toujours, le blocage des campus empêchant ainsi le déroulement des examens, les étudiants viennent de recevoir l'appui de leurs enseignants.

Dans une déclaration parvenue à notre rédaction, le tout nouveau syndicat des enseignants du supérieur, la Coordination des enseignants du supérieur solidaires (CESS) anciennement CNES-USTO, réagit face à cette situation. Les enseignants se disent «solidaires avec les étudiants qui ont enclenché au niveau national des mouvements de protestation pour revendiquer l'abrogation du décret de la honte n°10-315 (…) Cette solidarité est fondée sur notre refus de l'alignement absurde entre le master et le magister, ainsi que la différenciation faite entre les deux diplômes master et ingéniorat, alors que les deux suivent le même cursus c'est-à-dire 5 ans après le bac».

C'est exactement les propos des étudiants qui sont mobilisés depuis près de 10 jours, mais pour le CESS, cette situation est aussi le résultat de l'absence de concertation et de réflexion au niveau des pouvoirs publics et qui est à l'origine, lit-on dans la déclaration, «d'une soumission aux injonctions de l'Union européenne…». En 2004 à la conférence des chefs d'établissements, le responsable du LMD au niveau du ministère avait dit : «Il faut faire vite parce que l'Union européenne l'exige.»

Pour le CESS, il est temps de donner la priorité à un système d'enseignement qui ne soit pas régi par la seule logique de la gestion des flux.

Fayçal M.

TROUBLES DE TADMAÏT (TIZI-OUZOU)

Neuf jeunes en examen judiciaire

Selon des sources judiciaires, un groupe de jeunes interpellés parmi les chômeurs et autres oubliés du système social qui sont sortis crier leur ras-le-bol à Tadmaït, une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Tizi-Ouzou, en fin de semaine dernière, ont été présentés, hier, devant le parquet du tribunal de Tizi-Ouzou.

Selon les mêmes sources, ils étaient, finalement, neuf à être inculpés et mis en examen. Ils devraient, ainsi, se présenter à leur procès en prévenus libres.

Selon d'autres sources, la défense de ces jeunes devrait être assurée par un collectif d'avocats constitué à titre gracieux, comme cela avait été le cas pour la douzaine de jeunes interpellés puis libérés à Tizi-Ouzou, après les émeutes du début de l'année.

Par ailleurs, d'autres personnes ayant un lien avec les troubles enregistrés à Tadmaït la semaine dernière, interpellées puis libérées, n'entendent pas se taire après ce qu'ils ont vécu durant leur arrestation. C'est le cas de A. Ahcène, la quarantaine qui, muni de photos et d'un certificat médical-descriptif établi par un spécialiste en médecine légale, a décidé de saisir la section tizi-ouzéenne de la Ligue des droits de l'homme pour dénoncer la torture dont il dit avoir été victime dans les locaux du commissariat entre mercredi et jeudi dernier.

A. M.